

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AOUT 1885.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. FRIS.

I

Demande du sieur Pierre-Marie MELCHIOR.

MESSIEURS,

Le sieur Melchior, qui demande la naturalisation ordinaire, est né à Grossblittersdorf, arrondissement de Sarreguemines (Lorraine), le 27 avril 1854. Le pétitionnaire, actuellement domicilié à Morlanwelz, est comptable dans un grand établissement industriel. Sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune remarque.

Il a satisfait aux lois sur la milice de l'empire allemand et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Dans ces circonstances, la commission propose à la Chambre d'accueillir favorablement la demande qui lui est soumise.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Pour le Président,

ERNEST MELOT.

II

Demande du sieur Henri-Louis SIGIEZ.

MESSIEURS,

Le sieur Sigiez, meunier et cultivateur, à Zantvoorde, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né en Belgique, le 3 octobre 1841 ; il n'est Français que d'origine et a constamment habité Zantvoorde. Il a épousé une Belge, et quatre enfants sont issus de son mariage.

Sa conduite et sa moralité n'ont donné lieu à aucune critique et il y a, de la part du sieur Sigiez, engagement d'acquitter le droit d'enregistrement.

Enfin les lois sur la milice ont été observées.

Dans ces circonstances, la demande est de nature à être favorablement accueillie.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Pour le Président,

ERNEST MELOT.

III

Demande du sieur François VERAART.

MESSIEURS.

Le sieur Veraart, vicaire à Rethy, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Nieuw-Vosmeer (Pays-Bas), le 29 juillet 1842. Il habite la commune de Rethy depuis le 10 mars 1880. La conduite et la moralité du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche et il est d'une solvabilité reconnue.

Le pétitionnaire a satisfait dans les Pays-Bas aux lois sur la milice, et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

En conséquence la commission des naturalisations a l'honneur de proposer à la Chambre l'admission de la demande du sieur Veraart.

Le Rapporteur,

VICTOR FRIS.

Pour le Président,

ERNEST MELOT.
